

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

**Date de la convocation** : 6 novembre 2021

**Lieu** : Salle du conseil

Le seize novembre deux-mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-AREY, régulièrement convoqué s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Madame Anne STUTZ, maire.

**Présents** : Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Caroline CASTILLON, Bernard GLUSZYK, Gérard JULIEN, Anne STUTZ

**Absente excusée** : Claire MEGIAS, pouvoir à Caroline CASTILLON

### Projet éolien

Suite à la présentation de Monsieur Romain Nicolas de la société 3N Développement lors du conseil municipal du 5 octobre 2021 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc éolien sur les territoires des communes de Saint-Arey et de Prunières, la société 3N Développement a fait parvenir un projet de promesse de bail emphytéotique pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien. La commune a également été sollicitée par la société ENERTRAG pour un projet similaire.

Après concertation avec la commune de Prunières, et conseil auprès de l'association des maires de l'Isère, une demande de rendez-vous en préfecture est envisagée afin de mieux appréhender les différentes étapes et les implications de ce type de projets. TE38.

Après avoir pris connaissance de la demande de la société 3N et celle de la société ENERTRAG, le conseil municipal décide d'attendre la réunion en préfecture avant de rendre un avis sur les projets.

### Assistance technique AEP Département/Commune

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que, suite à un décret paru en 2019, les communes gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement deviennent éligibles à l'assistance technique du Département, qui comporte notamment :

- Un accompagnement des projets : études, travaux, contractualisation ;
- Une assistance au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseaux+stations) avec des diagnostics et des audits des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement.
- Un accompagnement au suivi des services.

Le Département de l'Isère a voté fin avril 2021 le nouveau modèle de convention qui lie l'assistance technique et les collectivités éligibles. Cette convention prévoit une tarification annuelle. Cependant, toutes les communes de la Matheysine ont une population située sous le seuil de recouvrement prévu par la convention, ce qui signifie qu'aucune facturation ne sera adressée aux communes de l'intercommunalité.

Aussi, le Département de l'Isère décline la convention en deux niveaux :

- une convention-cadre entre le Département de l'Isère et la Communauté de Communes de la Matheysine, qui détaille les conditions d'intervention de l'assistance technique sur l'ensemble des communes ;

- une convention entre la Communauté de Communes de la Matheysine et chaque commune intéressée ; elle fait référence à la convention-cadre et précise les engagements des communes vis-à-vis de l'assistance technique.

Le Département de l'Isère sollicite l'intercommunalité d'assurer le relais avec toutes les communes intéressées, par souci de simplification, pour éviter la signature par le Département sur chacune des conventions avec les communes. Les communes intéressées sont donc invitées à conclure avec la CCM, la convention Assistance technique /Département de l'Isère.

Après avoir pris connaissance de la convention cadre entre la CCM et le Département, et de la convention Commune/intercommunalité, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser madame le maire à signer la convention avec la Communauté de Commune au titre de la mission d'assistance technique du département de l'Isère dans le domaine de l'eau.

#### Changement de logiciels administratifs – adhésion syndicat AGEDI

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune s'est rapprochée du Syndicat Mixte Ouvert Agence de Gestion et de Développement Informatique ( A.GE.D.I.) afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., approuvés par délibération en date du 8 avril 2021, et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- de charger Madame le Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- de désigner Madame Caroline Castillon, 2<sup>ème</sup> adjoint, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- de prévoir au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

#### Convention débroussaillage / élagage avec M. Mourard

La convention définissant les conditions d'exécution du service de débroussaillage et d'élagage sur la voirie communale par Mr Mourard Thierry est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient de renouveler cette convention. Après discussion avec Mr. Mourard, le prix de l'heure de débroussaillage à l'épareuse est fixé à date du 01/01/2021 à 41,50 € HT et le prix de l'heure de l'élagage au lamier est fixé à date du 01/01/2021 à 62 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement de la convention avec M. Mourard et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

#### Attribution de subventions aux associations

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération est nécessaire pour le versement des subventions aux associations prévu au budget 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions accordées aux associations suivantes :

- ACCA (chasse) 80 €
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) 300 €

- LMCT (La Mure Cinéma Théâtre) 300 €
- AAPPMA (pêche) 50 €

### Fêtes de fin d'année / cadeaux aux aînés et enfants / bulletin municipal / rencontre de printemps

Compte tenu des conditions sanitaires et de la taille de la salle communale, il est décidé d'annuler la fête de fin d'année en 2021.

Les colis cadeaux de fin d'année seront distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus résidant sur la commune et des bons de participation à des spectacles/cinéma seront distribués aux enfants âgés de 3 à 11 ans.

Un bulletin municipal sera distribué à l'ensemble des habitants.

Une rencontre festive avec l'ensemble des habitants sera organisée en fin de printemps afin que l'on puisse de retrouver en extérieur.

### Point sur les travaux

Travaux en cours :

- Rafraichissement mairie : en cours, récupération de mobilier armoires, bureau
- Réfection du toit du four à La Beaume : les plaques fibro-ciment ont été enlevés, les travaux sont pratiquement terminés : il manque la faitière.
  - Une subvention de 30% de la DSIL a été obtenue en plus de la subvention de 50% du CG38.
- Soutènement voirie La Beaume : le mur a été repris, attente de la pose de la barrière

Travaux à prévoir :

- Réfection chemin de Pellenfrey suite aux orages de cet été, un devis a été demandé à l'entreprise Brun
- Entretien réservoirs – réfection bris de vitres au réservoir du Bourg
- Ramassage des dépôts sauvages de fibro-ciment sur le carreau de La Beaume
- Pose d'une barrière de sécurité à Pellenfrey

### Informations diverses

#### Dématérialisation des actes d'urbanisme, obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'urbanisme. La commune mettra à disposition une adresse électronique dédiée et en fera la publicité auprès des usagers.

#### Rallye de la Matheysine

Dans le cadre de l'organisation du 38<sup>ème</sup> Rallye de la Matheysine qui se déroulera le 21 mai 2022, l'association Écurie Obiou demande l'autorisation de fermer la route entre Cognet et la D116 en passant par La Beaume entre 6h45 et 13h00 afin de pouvoir réaliser les Epreuves Spéciales 1 de La Beaume/Cognet.

L'association prendra en charge la surveillance et le contrôle du passage des concurrents et effectuera des contrôles lors des reconnaissances durant lesquels les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, en particulier en ce qui concerne la vitesse et le bruit dans les villages.

### Info Fibre Optique

Depuis quelques mois la fibre optique est en cours de déploiement et le réseau est ouvert à la commercialisation. L'éligibilité des logements peut être testée à l'adresse suivante : <http://www.iserefibre.fr/test-particulier-2/>

Les plantations situés à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Conformément à l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 il est de la responsabilité du propriétaire du terrain de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'égagement. Dans la majorité des cas cela ne concerne pas les lignes électriques pour lesquelles l'égagement est à la charge d'ENEDIS. A noter également qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

La déclaration sur les dommages aux réseaux peut être faite à l'adresse suivante : <http://www.iserefibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>

### Compte rendu de réunions :

- Conférence territoriale 4/10/2021,
- Communauté de Commune de la Matheysine du 28/10/2021
- SIVOM du Lac de Monteynard du 15/11/2021
- Diagnostic Senepy du 8/11/2021
- Conseil d'école du 8/11/2021
- SIMBHY du 21/10/2021

Les comptes rendu de réunions sont disponibles en mairie.

### Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.